



## Les élu-es de la Ville de Cachan demandent la mise en application de l'encadrement des loyers dans les communes candidates de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre

Le 5 octobre 2021

**Jeudi dernier, c'est à travers un vœu présenté en Conseil Municipal que les élu-es de la majorité de Cachan ont interpellé le Gouvernement pour demander la mise en application de l'encadrement des loyers au sein des communes volontaires de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre.**

De par sa proximité avec Paris, la qualité de son cadre de vie, sa desserte de transports qui se renforcera avec l'arrivée du Grand Paris Express, la Ville de Cachan est attractive, comme de nombreuses communes de petite couronne. Face à l'inflation des prix de l'immobilier dans le secteur privé, en particulier dans le marché locatif libre, il est plus que jamais nécessaire de réunir les conditions pour que le plus grand nombre de ménages puisse continuer de se loger de façon abordable et raisonnée à Cachan.

Aussi, dans ce contexte de forte pression sur le marché de l'immobilier et d'augmentation des demandes dans le parc social, la Ville de Cachan renouvelle sa volonté de mettre en place un encadrement des loyers sur son territoire communal, en saisissant le Gouvernement, dont la Ministre du Logement et la Ministre de la Cohésion des territoires par l'intermédiaire d'un vœu en Conseil Municipal.

À travers cette action, la Ville de Cachan conteste fermement la décision du Gouvernement de ne pas retenir la candidature commune à ce dispositif expérimental, portée par l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre pour les communes suivantes : Arcueil, Cachan, Chevilly-Larue, Choisy-le-Roi, Fresnes, Gentilly, Le Kremlin-Bicêtre, Ivry-sur-Seine, Orly, Villeneuve-Saint-Georges, Villejuif et Vitry-sur-Seine.

Cette candidature commune a pourtant été déposée dans les délais impartis (dépôt en janvier 2020 et modification en octobre 2020) et satisfaisait les 4 conditions d'éligibilité prévues par les textes de référence.

Si des dizaines de collectivités en France peuvent ou vont pouvoir mettre en œuvre ce dispositif d'encadrement des loyers d'ici la fin de l'année, dans le sillon de Paris depuis juillet 2019, Lille depuis mars 2020, Lyon, Bordeaux et Montpellier depuis le 3 septembre dernier, il est infiniment regrettable que la volonté de 11 municipalités relevant du périmètre de la Métropole du Grand Paris soit ignorée. Il est urgent d'activer tous les leviers permettant d'éviter une crise sociale et de laisser aux communes volontaires la possibilité de se saisir pleinement et sans tarder de ce dispositif d'encadrement des loyers pour apporter des réponses aux besoins des habitant-es.

Les élu-es des communes candidates de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre sont résolument déterminés à faire entendre leurs voix auprès du Gouvernement, et notamment auprès des Ministres du Logement et de la Cohésion des territoires.